

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/06/03/04

Date de convocation :

20/02/2026

Objet de la délibération :

Affectation des  
résultats

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Épeugney le

13/03/2026

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

20/02/2026

- que le nombre des membres en exercice est de 13.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney  
Séance du 6 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le six mars à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire.

**Présents :** M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald TAVERON, M. Patrick CAULIER, M. Eric CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. Gwenaël LE GALLO, M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel PRENANT, M. Edmond BARBA.

**Absent excusé :** M. Jean-Michel CLEMENT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 665 132 .79€

Un déficit de fonctionnement de : 0.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	147 686.77 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	517 446.02 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	665 132.79 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	11 659.83 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-13 128.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -1 468.17 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G +H 665 132.79 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	1 468.17 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	663 664.62 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance  
Guillaume CRETIN

